



Association  
Luxembourgeoise des  
Infirmiers/ières en  
Pédiatrie

Luxembourg, le 25 mars 2014

## **Assurance responsabilité civile professionnelle pour les membres de L'ALIP**

### À quoi sert l'assurance responsabilité professionnelle?

La responsabilité civile professionnelle couvre la responsabilité des membres de l'ALIP vis-à-vis de tiers. Vous êtes assurés contre une demande d'indemnisation faite par un tiers en raison d'une perte financière due à une négligence, erreur ou omission de votre part pendant l'exécution de votre métier.

### Personnes assurées

Les membres de l'association luxembourgeoise des Infirmiers/ières en Pédiatrie dans l'exercice de leur profession.

### Montant des garanties

Dommages corporels : 10.500.000 Euro

Dommages matériels : 1.050.000 Euro

### Prime à la souscription avec frais inclus

La prime annuelle sur base de min 25 membres s'élève à 105 Euro par personne.

### Mode de paiement

Le contrat est un contrat groupe et sera facturé à l'association luxembourgeoise des Infirmier/ières en Pédiatrie. La prime sera calculée en fonction du nombre des membres assurés et sera ajusté chaque année. Un minimum de 25 membres est requis pour la validité du contrat.